Image not found or type unknown

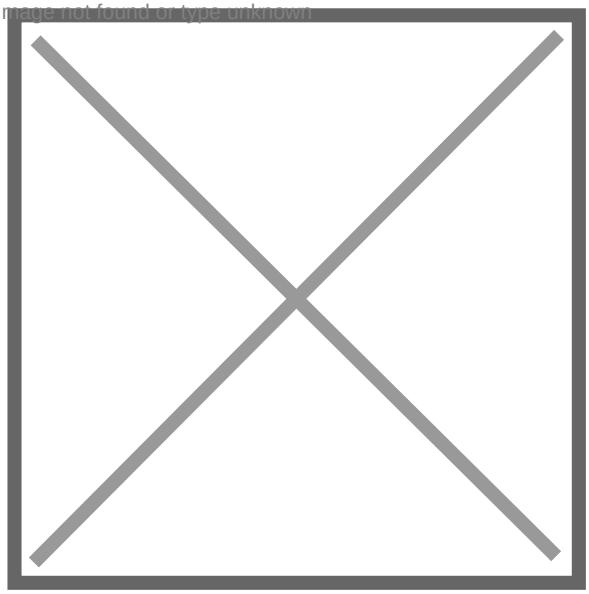

LJ et licenciement économique: arriérés salaires non payés en intégralité par mandataire

Par **Cosmopolitan**, le **13/02/2020** à **12:29**

Bonjour,

J'ai été licencié pour motif économique par le mandataire/liquidateur judiciaire **le 16 - 02 - 2019**. Celui-ci a payé en bonne partie mes arriérés salaires à travers le régime de garantie des salaires (AGS).

Cela dit, ces **paiements ont été calculés sur une base minimale, alors que je percevais des primes**, détaillées sur mes bulletins de paie préalablement au redressement judiciaire.

Le mandataire n'a pas répondu 2 mois après à un courriel et ma lettre avec AR sur cette demande.

Ma question est : Y a t-il un délai pour contester aux prud'hommes mes revendications ?

Merci.

Par **morobar**, le **13/02/2020** à **15:50**

Bonjour,

Oui - 3 ans (code du travail 3245-1)

Si vous saissisez le CPH il faut attraire tout le monde, mandataire et AGS.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés